

# LES Challenges de ABANBA



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio

*Soins de santé*



POURQUOI NE BÉNÉFICIONS NOUS PAS DU  
REMBOURSEMENT **INAMI** POUR LES SOINS  
REÇUS AU MAROC ?

SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX  
ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

Voici quelques éclaircissements sur la problématique à laquelle, NOUS, personnes **assujetties** à la Sécurité Sociale Belge et « **résident** » (e/s) au Maroc sommes confrontées



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio

## SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

Le **18 février 2014** ont été signés par la Belgique et le Maroc :

- l'**Arrangement administratif** relatif aux modalités d'application des articles 9 à 12 de la Convention de Sécurité sociale du 24.06.1968
- la **Convention de Sécurité sociale** qui est l'actualisation de celle du 24.06.1968



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio



Qu'en est-il à l'heure actuelle ?

# SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

## Au Maroc :

[Validation](#) de la Convention précitée par le Dahir n° 1-15-28 du 29 rabii II 1436 (19.02.2015) publié au Bulletin Officiel n° 6344 – 28 jourmada 11436 (19-3-2015)- P1072

## En Belgique :

L'[Arrangement administratif](#) est entré [en vigueur](#) le 1 mai 2014 suite à sa publication au Moniteur belge (MB) le 4 avril 2014 validant les modalités d'application des articles 9 à 12 de la Convention de Sécurité sociale du *24.06.1968*

La [Convention de Sécurité sociale](#) du 18 février 2014 **N'EST TOUJOURS PAS D'APPLICATION** bien que la Chambre des représentants l'ait validée le 1er février 2017 avec l'émission du "bon à tirer" le 3 février 2017



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio



Pourquoi la **loi de validation** de la nouvelle Convention de Sécurité Sociale n'a-t-elle toujours pas été publiée au Moniteur Belge ?

## SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

On peut sérieusement se poser la question.

D'ailleurs, pourquoi modifier la Convention de 1968 alors qu'une nouvelle Convention est conclue le même jour ?

Une des pistes de réponse serait le « COÛT » qu'entraînerait pour l'ÉTAT BELGE, le remboursement INAMI des soins de santé dont bénéficient au Maroc les « résidents » assujettis à la Sécurité sociale Belge à savoir essentiellement les retraités, belges, belgo-marocains, marocains ou autres répondant aux conditions.



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio





Combien sont-ils ?  
Ces bénéficiaires, retraités, belges, belgo-marocains, marocains ou autres.

SOINS DE SANTÈ AU MAROC POUR TOUS CEUX  
ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

6000 ? Mais guère plus... Et en quoi est-ce une  
raison pour postposer... ?



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio



Que se passe-t-il dans la pratique, à ce jour ?

## SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

Pour les **résidents au Maroc**, ceux qui sont **officiellement domiciliés** au Maroc, avec un titre de séjour, que font-ils ?

**ils retournent en Belgique pour s'y faire soigner** (en cas d'urgence, ils doivent se faire soigner en assumant la totalité du coût engendré pour les soins reçus sur leur lieu de résidence)

→ **Coût pour la Sécurité Sociale belge au tarif des soins de santé en Belgique**



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio

## SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

Pour ceux qui **résident quasiment tout le temps au Maroc avec** ou **sans** titre de séjour mais qui **ont conservé un domicile en Belgique**,

que font-ils ? :

ils se font soigner directement au Maroc, avec **le formulaire T11** de l'INAMI

→ **Coût pour la Sécurité Sociale belge au tarif des soins au Maroc**

De plus, pour certains, ils **se domicilient, en Belgique, chez un tiers**, membre ou non de sa famille, qui pourra bénéficier d'un **avantage fiscal**, à savoir une majoration de la quotité de ses revenus, exemptée d'impôt

→ **Manque à gagner pour les Impôts**



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio



Quelles sont les dernières nouvelles fin  
novembre 2021 ?

## SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

### En Belgique :

Au 23.11.2021, il s'avère, selon le service juridique des Affaires Étrangères ;via Madame Camille Godts, que les autorités belges attendent de la part des autorités marocaines, la «**note verbale**», ou message diplomatique, attestant que ces dernières ont bien accompli les formalités requises pour l'entrée en vigueur de la Convention bilatérale de Sécurité sociale du 18 février 2014 .

La seule **publication au Bulletin Officiel marocain** d'une loi de validation **ne suffit pas** !



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio

## SOINS DE SANTÉ AU MAROC POUR TOUS CEUX ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

Au Maroc :

**L'interpellation des autorités marocaines s'impose donc.**

Monsieur Hassan Boussetta, professeur à l'Ulg et ex-sénateur, bien introduit dans le milieu politique tant belge que marocain, tente d'avoir une réponse fiable et , le cas échéant, **présente notre requête** aux autorités marocaines pour qu'enfin les résidents assujettis à la Sécurité belge, **puissent bénéficier du remboursement des soins de santé** via la CNSS.

Un message est également envoyé à Madame Véronique Petit, ambassadrice de Belgique au Maroc... puisque semble-t-il, la solution est plutôt du domaine de la diplomatie



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio



SOINS DE SANTÈ AU MAROC POUR TOUS CEUX  
ASSUJETTIS À LA SÉCURITÉ BELGE

Nous poursuivrons notre combat jusqu'au moment  
où nos droits seront effectifs !

Soutenez-nous en adhérant à ABAVBA en  
devenant membre &  
en signant la **PÉTITION**

<https://aba-vba.org/>



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio



Association Les Belges d'Agadir et de la région  
Vereniging De Belgen van Agadir en de regio

**+212 636 910 642**

[contact@aba-vba.org](mailto:contact@aba-vba.org)

<https://aba-vba.org/>

BaridBank :

RIB 350 810 00000000 101 451 13 39

SWIFT/BIC : ABBMMAMC